

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 14 août 2014

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROMÉ-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 14 août 2014 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Jacques Ducharme.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

| | | |
|------|-----------------|---------------------|
| MM. | Pierre Tougas | Marie-France Moquin |
| | Charles Barbeau | Jean Lévesque |
| Mmes | Suzanne Lessard | Louis Roy |

Madame Diane Panneton est présente en l'absence de Madame Anne Pouleur, directrice générale et secrétaire-trésorière.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

À la demande du maire Jacques Ducharme, l'ensemble du conseil municipal a accepté de participer à une séance spéciale. Les membres du conseil sont tous présents à 19 h 00. Le maire demande de renoncer à l'avis de convocation et unanimement, ils y renoncent. Le maire Jacques Ducharme ouvre la séance par l'adoption de l'ordre du jour.

RÉS 587-08-14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé conseiller Jean Lévesque
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Ce conseil adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Désignation d'une greffière suppléante
4. Vente d'un immeuble appartenant à la Municipalité de Frelighsburg, situé au 46, rue Principale
5. Engagement de la firme d'ingénierie Les Consultants SM Inc. : raccordement des eaux
6. Questions des contribuables
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

RÉS 588-08-14 DÉSIGNATION D'UNE GREFFIÈRE SUPPLÉANTE

Il est proposé par le conseiller Pierre Tougas
Appuyé du conseiller Charles Barbeau
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal désigne l'adjointe administrative, Madame Diane Panneton, au titre de greffière suppléante lors des absences de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 14 août 2014

RÉS 589-08-14 VENTE D'UN IMMEUBLE APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG, SITUÉ AU 46, RUE PRINCIPALE

- ATTENDU la réception le 13 août 2014, d'une promesse d'achat pour l'immeuble situé au 46, rue Principale, de Imaginec, représentée par Claude Bourbeau;
- ATTENDU QUE cette promesse d'achat est conditionnelle à ce que l'acheteur soit autorisé à installer un escalier extérieur sur le côté gauche du bâtiment pour donner un accès à la construction probable de logements au deuxième étage;
- ATTENDU QU' en regard de la réglementation municipale, il n'y a pas de restriction à l'effet qu'un escalier en cour latérale ou arrière soit installé si la place le permet à l'intérieur des limites de lot;
- ATTENDU QUE l'installation de l'escalier devra être soumise au processus de consultation du CCU et du conseil municipal puisque le bâtiment se situe en zone blanche (PIIA Village);
- EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Jean Lévesque
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents
- QUE : Le conseil municipal accepte l'offre d'achat, conditionnelle à une prise de possession à la signature de l'acte notarié en date du 1^{er} décembre 2014 et mandate le maire Jacques Ducharme pour signer l'entente;
- QUE : La Municipalité de Frelighsburg avise les OSBL et les locataires par écrit de la vente de l'immeuble et les assure que toutes les mesures sont prises pour leur relocalisation.

ADOPTÉE

RÉS 590-08-14 ENGAGEMENT DE LA FIRME D'INGÉNIERIE LES CONSULTANTS S.M. INC. : RACCORDEMENT DES EAUX

- CONFORMÉMENT à l'offre de services professionnels portant le numéro F1416426-990 soumise à la Municipalité de Frelighsburg par Les Consultants S.M. Inc., le 3 mars 2014 concernant la vérification de la capacité des infrastructures d'égout domestique et d'aqueduc, afin de raccorder la Maison de la Pomme Inc.;
- EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Louis Roy
Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents
- QUE : La Municipalité de Frelighsburg mandate la firme d'ingénierie Les Consultants S.M. Inc. pour valider la capacité disponible des installations d'égout domestique et d'aqueduc, dans le but de confirmer si la Municipalité de Frelighsburg peut autoriser la Maison de la Pomme Inc. à se raccorder au réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc existant;
- QUE : Ce mandat est conditionnel à l'engagement écrit de la Maison de la Pomme à l'effet qu'elle assume la totalité des coûts de l'étude de Les Consultants S.M. Inc., portant le numéro F1416426-990;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 14 août 2014

QUE : Le maire et/ou la directrice générale, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

RÉS 591-08-14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Lévesque
Appuyé du conseiller Charles Barbeau
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Jacques Ducharme
Maire

Diane Panneton
Greffière suppléante
